

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0048/2022	Objet : Modification de la délibération n° 0075/2021 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CAO.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Laura DELBOSC conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Caroline DELISSE représentée par Grégory NGUYEN, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

Absents : Cathy CABAM.

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l' article L.1414-2 du CGCT relatif aux dispositions concernant les CAO ;

Vu l'article L.1411-5 du CGCT qui détermine la composition de la CAO ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 et L.2121-21 du CGCT qui déterminent les modalités d'élection des membres de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf accord unanime contraire ;

Vu la délibération n° 0075/2021 du 16 décembre 2021 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CAO ;

Considérant qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Considérant la démission de Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Margot MAGIN et Nicole DELBOSC de leur mandat de Conseiller municipal et qu'il n'y a plus de candidat sur la liste « Marolles Mon Village », il est par conséquent nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n° 0075/2021.

ARTICLE 2 : PROCEDE à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de leurs suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage

ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste.

3 listes de candidats sont déposées.

- Liste « J'Aime Marolles » : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Roland TIBI ; Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Samantha CRISIAS ; Grégory NGUYEN ; Vanessa HANNI ; Caroline DELISSE ; Mathias ALONSO ; Anne FERREIRA, Céline MONASSA.
- Liste « Marolles Mon Village » : Claude DUROUX, Jean-Charles JOULAIN, Laura DELBOSC.
- Liste « Vivre Marolles » : Joël VILLAÇA, Carine CHARLES, Bernard KAMMERER ;

Après un vote à main levée par accord unanime de l'assemblée.

Sont élus titulaires :

- Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres titulaires**
- Liste « Marolles Mon Village » : **3 suffrages obtenus soit 1 membre titulaire**
- Liste « Vivre Marolles » : **3 suffrages obtenus soit 0 membre titulaire**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »

Ainsi,

Liste « J'Aime Marolles » : **3 membres titulaires** : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Roland TIBI

Liste « Marolles Mon Village » : **1 membre titulaire** : Claude DUROUX

Liste « Vivre Marolles » : **1 membre titulaire** : Joël VILLAÇA

Par suite, sont élus suppléants :

Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres suppléants**

Liste « Marolles Mon Village » : **3 suffrages obtenus soit 1 membre suppléant**

Liste « Vivre Marolles » : **3 suffrages obtenus soit 0 membre suppléant**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »

Ainsi,

Liste « J'Aime Marolles » : 3 membres suppléants : Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Samantha CRISIAS

Liste « Marolles Mon Village » : 1 membre suppléant : Jean-Charles JOULAIN

Liste « Vivre Marolles » : 1 membre suppléant : Carine CHARLES

ARTICLE 3 : ADOPTE la composition de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par l'autorité habilitée à signer le marché, telle que définie ci-dessous.

Commission d'Appel d'Offres	Alphonse BOYE – Maire : Président Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Roland TIBI ; : Claude DUROUX ; Joël VILLAÇA. Suppléants : Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Samantha CRISIAS ; Jean-Charles JOULAIN ; Carine CHARLES.
------------------------------------	---

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 septembre 2022


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr